



Eaux40

SYNDICAT DES EAUX
DU MARSEILLON ET DU TURSAN



**1 SEULE RELEVÉ REELLE
EN AUTOMNE 2024**

Le 03 juin 2024

Affaire suivie par : Service Abonnés - 05 58 44 58 58

Objet : RAPPEL - Relève et facturation 2024

Madame, Monsieur,

Je vous rappelle que le syndicat a mis en place en 2024 une seule relève annuelle des compteurs d'eau : cette relève sera effectuée en automne.

La facture du premier semestre 2024 que vous allez bientôt recevoir est donc basée sur une estimation de vos consommations 2023.

Aussi, en l'absence de relève réelle au cours du premier semestre 2024, il vous est fortement recommandé de contrôler régulièrement votre consommation d'eau potable en relevant l'index de votre compteur d'eau afin de détecter au plus tôt toute fuite sur vos réseaux privés.

Si vous détectez une fuite sur vos canalisations et la faites réparer, vous pouvez adresser une demande de dégrèvement accompagnée de la facture de réparation d'un plombier pour un traitement par le service Abonnés avant la facturation de fin d'année.

Le service Abonnés reste disponible pour tout complément d'informations.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président